



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Commerce

Question écrite n° 12082

#### Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur un fait constate qui lui parait pour le moins incomprehensible. En effet, il est offert aux usagers un poste telephonique vendu par les agences Telecom denomme Contact-Ambiance au prix de 540 francs. Ce meme appareil, donc de meme fabrication, agree par France Telecom avec etiquette verte, peut etre acquis, en grande surface, au prix de 490 francs, les garanties y afferentes etant les memes pour les deux distributeurs identiques. Alors que l'on pourrait s'attendre a un prix inferieur, a defaut d'un prix egal, de la part des agences commerciales, il lui demande quelles sont les raisons qui justifient cette disparite.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis decembre 1986, les abonnes au telephone peuvent se procurer un appareil soit aupres de la direction generale des telecommunications (France Telecom), soit aupres de fournisseurs prives. Cette ouverture a la concurrence est destinee a favoriser le developpement et la modernisation du parc. Parallelement a cet elargissement du choix des fournisseurs, il a ete juge souhaitable que France Telecom puisse egalement offrir au public le choix entre la location et l'achat. Ne sont toutefois proposes a la vente qu'un nombre restreint de modeles choisis pour leur qualite, ce qui limite la capacite d'effectuer sur ces postes des operations promotionnelles, comme peut le faire plus aisement sur un de ses produits un commercant proposant une large gamme. Cette consideration, ainsi que la qualite du service de vente et d'apres-vente que France-Telecom peut pretendre offrir (nombreux points de vente repartis sur tout le territoire, aide personnalisee au choix de l'acheteur et, si necessaire, information sur les services offerts et demonstration de ceux-ci) font qu'il n'apparait pas anormal que le prix de vente d'un poste puisse ponctuellement etre superieur a celui propose, en un lieu et a un instant determines, par un commercant prive.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - Union pour la democratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12082

**Rubrique :** Matériels electriques et electroniques

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1878